

SOFINA
Société Anonyme
Siège social : 31, rue de l'Industrie, à 1040 - Bruxelles
Numéro d'entreprise : 0403 219 397

MM. les actionnaires sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 7 mai 2009, à 15.00 heures, au siège social, rue de l'Industrie, 31 à 1040 Bruxelles, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Rapports et comptes annuels

- Discussion du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du Commissaire sur l'exercice social 2008.
- Discussion des comptes annuels consolidés de l'exercice social 2008.
- Discussion et proposition d'approuver les comptes sociaux annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2008, en ce compris l'affectation du résultat de la société et la distribution d'un dividende net de € 1,23 par action.

2. Décharge aux administrateurs et au commissaire

- Proposition de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social 2008.
- Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social 2008.

3. Elections statutaires

Les mandats de Monsieur Alan Blinken et du Vicomte Etienne Davignon, ainsi que celui de la Mutuelle Solvay représentée par le Baron Daniel Janssen, viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2009.

Proposition de nommer le Vicomte Etienne Davignon comme administrateur non indépendant pour un terme de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

4. Autorisation d'acquérir et vendre des actions propres

Proposition de renouveler aux Conseils d'administration de la société et des filiales sur lesquelles elle exerce son contrôle, l'autorisation d'acquérir et/ou d'aliéner en bourse, conformément au Code des Sociétés et au moyen de sommes susceptibles de distribution selon l'article 617 du Code des Sociétés, pour une période de cinq années à dater du sept mai deux mille neuf, un maximum de vingt pour cent (20 %) du nombre total d'actions émises par la société, pour une contre-valeur minimale d'un euro et maximale de quinze pour cent (15 %) supérieure à la moyenne des dix cours de Bourse faits. En conséquence, mettre fin à la date de prise d'effet de l'autorisation qui précède, à l'autorisation temporaire d'acquérir en bourse les actions de la société accordée par l'assemblée générale ordinaire du cinq mai deux mille huit.

5. Divers

Mesdames et Messieurs les actionnaires seront invités à se prononcer sur chacune des résolutions par un vote indiquant leur décision, soit pour, soit contre, soit en manifestant leur abstention.

MM. les actionnaires sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 7 mai 2009, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, rue de l'Industrie, 31 à 1040 Bruxelles, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Annulation d'actions propres

Proposition d'annuler un million (1.000.000) d'actions détenues par la société, en application de l'article 625 du Code des Sociétés, et, en conséquence, de remplacer, à l'article 5 des statuts, les mots « trente-six millions cinq cent mille (36.500.000) » par les mots « trente-cinq millions cinq cent mille (35.500.000) » ;

2. Modification des statuts

- Proposition de remplacer, à l'article 6, les mots « pour les modifications aux statuts » par les mots « par la loi » ;
- Proposition de modifier les statuts par suppression à l'article 6 des paragraphes 5, 6 et 7 et à l'article 13 des paragraphes 2 et 4, tous devenus obsolètes ;
- Proposition de modifier l'article 16 des statuts par suppression du mot « annuels » ;
- Proposition de modifier l'article 23 des statuts par l'adjonction des mots « et ailleurs » après les mots « en justice » ;
- Proposition de fixer la date de l'assemblée générale ordinaire au troisième jeudi du mois d'avril et, par conséquence, de remplacer à l'article 26 des statuts les mots « premier jeudi du moi de mai » par les mots « troisième jeudi du mois d'avril » ;

3. Attribution de pouvoirs en vue de l'exécution des décisions prises

Conférer tous pouvoirs, avec faculté de subdéléguer, à diverses personnes pour l'établissement du texte coordonné des statuts.

Mesdames et Messieurs les actionnaires seront invités à se prononcer sur chacune des résolutions par un vote indiquant leur décision, soit pour, soit contre, soit en manifestant leur abstention.

*
* *
*

Pour assister à ces Assemblées, ou s'y faire représenter, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont tenus de se conformer à l'article 28 des statuts sociaux.

Les actions au porteur ou, dans le cadre des actions sous forme dématérialisée, les attestations établies par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date des Assemblées pourront être déposées jusqu'au mercredi 29 avril 2009 inclus, soit au siège social de la société, soit au siège social et aux guichets de Dexia Banque, aux heures d'ouverture des guichets désignés.

Les actionnaires sont invités à se présenter si possible une demi-heure avant l'ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire, afin de faciliter l'établissement des listes de présence.

Le rapport annuel sous forme de brochure sera disponible à partir du 22 avril 2009 sur le site internet de la Sofina (www.sofina.be) ainsi que sur demande adressée au siège de la société situé 31, rue de l'Industrie à 1040 – Bruxelles (Tél. : 32.2. 551.06.11).

Le Conseil d'administration.